

Aux membres de la FMEF

Mesdames, Messieurs,

Au mois de décembre, chacun d'entre vous a pu mesurer les efforts de la FMEF pour faire aboutir le nouveau concept salarial, décidé par le Conseil d'Etat en 1988 : le treizième salaire a été versé pour la première fois dans son intégralité. A la fin de l'année 2003, toutes les mesures encore en vigueur concernant les paliers d'attente ont été supprimées.

Pour l'année 2004, les décisions salariales concernant le personnel sont les suivantes :

- adaptation intégrale au renchérissement ;
- application du coefficient 1 à la progression salariale, pour les augmentations individuelles et la prime de performance. La FMEF adresse ses remerciements aux associations d'enseignants de la scolarité obligatoire qui, par la remise au Grand Conseil d'une collecte de signatures exigeant l'application d'un coefficient de 1 au minimum, a grandement facilité la décision du Conseil d'Etat qui, dans un premier temps, avait arrêté un coefficient 0,8 ;
- le versement d'un montant de départ anticipé à la retraite de Fr. 26'000.— par année d'anticipation. Avant de prendre une décision de départ anticipé, la FMEF recommande à chacun de prendre contact avec sa caisse de pension pour connaître sa situation personnelle de cotisation.

Au moment où le système salarial nouveau était mis en place, le secrétaire fédératif, M. Ignace Rey, a demandé d'être mis au bénéfice d'une retraite anticipée, à partir du 31 mars 2004. Il est actuellement en congé maladie pour une durée indéterminée. Le Comité directeur l'a libéré de ses obligations de travail et a mis son poste au concours (cf. document joint) pour le repourvoir dans les meilleurs délais. Il remercie M. Ignace Rey, en votre nom à tous, pour l'important travail accompli au long des dix-sept années consacrées au service de la fonction publique valaisanne. L'intérim est assuré, sans aucun contretemps, par le comité directeur.

Une assemblée générale extraordinaire est convoquée, le 5 avril 2004, pour élire le successeur de M. Ignace Rey. M. Jean-Pierre Salamin, actuel président de la FMEF, saisira l'opportunité de cette assemblée pour transmettre le témoin ; il souhaite prendre une retraite professionnelle méritée au moment où il atteindra ses soixante-deux ans, à la fin juillet de cette année.

A l'occasion de ce message, nous remercions tous les partenaires et acteurs de la FMEF pour l'engagement dont ils font preuve dans leur travail quotidien et pour la cohésion qu'ils témoignent dans toutes les actions de la FMEF. Nous adressons également notre gratitude au Conseil d'Etat pour son soutien à la fonction publique valaisanne.

Nous vous prions, Mesdames et Messieurs, d'agréer nos salutations les plus cordiales.

Sion, janvier 2004

Pour le comité directeur de la FMEF

Jean-Pierre Salamin

Marcel Schwestermann

Président

Membre